

RÈGLEMENT LE PAQUET NAUTISPORT VA'A V1 – KAYAK K1

Samedi 17 mai 2025 – 10h à 12h Parc Vairai









Article 1: La Manifestation

Nautisport en partenariat avec l'association Tahitian Paddle organisent le samedi 17 et le Dimanche 18 mai 2025 du 8h 00 à 12h 00 sur le site du Parc VAIRAI à Punaauia, des courses de kayaks (K1) et Va'a (V1) intitulées « Le Paquet de Nautisport ».

Article 2 : Le comité organisateur

Il se compose du président et des bénévoles de l'association Tahitian Paddle et de toute personne choisie pour ses compétences par le responsable de l'activité.

Article 3: Dates et horaires

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

SAMEDI 17 MAI 2025 : COURSE KAYAK K1

Les participants pourront mettre à l'eau leur kayak sur la plage du Parc Vairai.

- ÉMARGEMENT À PARTIR DE 09h00
- DÉPART DE LA COURSE À 10H00

DIMANCHE 18 MAI 2025 : COURSE VA'A V1

Les participants pourront stationner et mettre leur va'a à l'eau à l'arrière du Parc Vairai dans la zone Va'a.



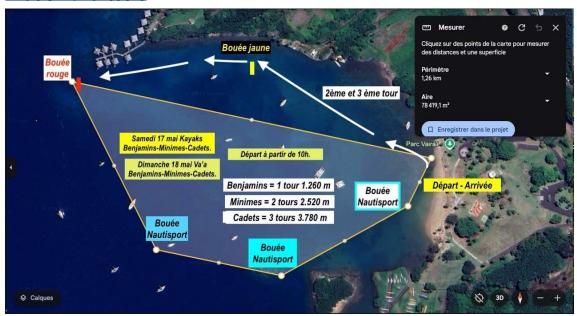
- ÉMARGEMENT À PARTIR DE 08H30
- DÉPART DE LA PREMIÈRE COURSE À 10H00







Article 4: Parcours



Article 5: Modalités d'inscription

5.1 Conditions de participation

Ces courses sont réservées aux licenciés des clubs de kayaks et de va'a affiliés à la Fédération Polynésienne de Kayak Surf Ski et de Va'a. Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins d'1 an sera demandé lors de l'inscription.

Les droits d'inscription sont gratuits pour toutes les catégories.

Le nombre d'inscriptions total des inscriptions est limité à 150 participants pour la Va'a et 50 participants pour le Kayak.

5.2 Procédure d'inscription

Il n'y aura PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.

Pour les licenciés :

Les inscriptions pour les licenciés s'effectuent exclusivement auprès de Tahitian Paddle (Kiki DUBOIS au 89 77 17 28 - <u>tahitianpaddle@gmail.com</u>).

Pour les non-licenciés :

Les inscriptions pour les non-licenciés seront ouvertes **UNIQUEMENT** le vendredi 16 mai 2025 à Tahitian Paddle, près de l'hôtel TE MOANA RESORT PK 10,5 côté mer.

Les organisateurs se réservent le droit de clôturer les inscriptions plus tôt si le quota maximum de participants est atteint.

L'inscription donne droit à : 1 dossard, un tee-shirt, une paire de lunettes.







Toute affectation de dossard est définitive. Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants et pendant toute l'épreuve. Il ne doit pas être plié et doit être placé de manière lisible, numéro apparent et bien visible, sur l'embarcation, sous peine d'avertissement ou de disqualification.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Article 6 - Obligations du compétiteur

A l'inscription, le compétiteur atteste avoir pris connaissance du présent règlement de course et des conditions de participation.

Le compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de course fourni par l'organisateur à l'inscription. Il devra être porté durant toute la durée de la course sous peine de se voir pénalisé de cinq (5) minutes de temps de course.

Article 7 : Respect de la ligne de départ

Le balisage sera assuré avec des bouées. Le compétiteur a l'obligation de respecter la ligne de départ définie et de se plier aux consignes d'alignement données par le directeur de course sur le plan d'eau.

Article 8: Modification du parcours de course

Selon les conditions météorologiques et pour que les compétiteurs puissent bénéficier des conditions les plus favorables sur le plan d'eau, le directeur de course en coordination avec l'organisateur se réserve le droit de changer le parcours des courses.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le directeur de course en coordination avec l'organisateur se réserve le droit de proposer un parcours privilégiant la sécurité des compétiteurs.

En cas de force majeure, le Comité Organisateur pourrait prendre une décision quelques heures seulement avant le départ. Aucun dédommagement ne peut être requis contre le Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

Article 9 - Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit au directeur de course au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier Va'a accompagnée d'un montant de 5 000 CFP non remboursable.

Chaque rameur, équipage, évolue sur sa propre embarcation, il est responsable de toutes dégradations qui pourraient survenir pendant les compétitions. Tout acte antisportif ou toute attitude irresponsable envers les organisateurs, compétiteurs et officiels sera disqualifié.

Tout compétiteur ne respectant pas le parcours sera disqualifié.

Le bateau suiveur ne doit pas favoriser l'évolution du rameur sous peine de disqualification.







Article 10 - Classement

Le classement général s'établit au temps. Toute pénalité sera tenue en compte pour le classement final.

Les classements suivants sont prévus par l'organisateur :

- K1 Benjamins-Minimes-Cadets (G/F)
- V1 Benjamins-Minimes-Cadets (G/F)

Article 11 - Sécurité

Sur l'ensemble de la zone de course, la sécurité sera assurée par le comité organisateur et son équipe. Ils seront équipés de bateaux d'intervention.

Numéro de contact d'urgence : 89 77 17 28 - Kiki DUBOIS

Article 12 - Résultats

Les résultats officiels seront communiqués par le Comité organisateur après validation et annoncés **au plus tard deux heures après la fin de la dernière course**. Ils seront affichés sur place.

<u>Article 13 - Podium et remise des prix</u>

Le comité organisateur fixe les podiums suivants :

- K1 Benjamins (M/F)
- K1 Minimes (M/F)
- K1 Cadets (M/F)
- V1 Benjamins (M/F)
- V1 Minimes (M/F)
- V1 Cadets (M/F)

Toutes les récompenses seront remises lorsque l'organisateur aura validé les résultats officiels.

Article 14 - Respect de l'environnement

La pratique du Va'a et du sport en général implique le respect de l'environnement. Il est demandé aux supporteurs de sensibiliser les personnes présentes sur le plan d'eau pour que ces dernières respectent notre environnement. Tout le monde est invité de véhiculer une bonne image de notre sport populaire qu'est le Va'a.

Article 15 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant autorise l'organisateur à utiliser leur image dans le but d'assurer la promotion de l'évènement, quel que soit le support utilisé et sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :







- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement
- Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à evenementiel@nautisport.pf

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du Comité Organisateur.

Article 16 - Propriété

Les caractéristiques du Paquet Nautisport et l'organisation sont la propriété de Tahitian Paddle et de la S.A. TahitiSports. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express du Comité organisateur.

Article 17 - Contact

Pour toute information complémentaire, contacter : Kiki DUBOIS au 89 77 17 28 - tahitianpaddle@gmail.com





